

DÉLIBÉRATION N° 09/24
Relative à la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement
sur l'exercice budgétaire 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 02 Février 2024,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle- Calédonie,
- VU la loi modifiée n° 99-210 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n° 34/21 du 11 août 2021 relative à la cession des parts de la Saeml Nord Aménagement à la province Nord,
- VU la délibération n° 13/23 du 23 mars 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget principal,
- VU la délibération n° 28/23 du 20 septembre 2023 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2023,
- VU la délibération n° 35/23 du 09 octobre 2023 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2023,
- CONSIDERANT l'avis de la commission des finances réunie le 24 janvier 2024

Après avoir délibéré à l'unanimité des voix, soit :

POUR : 15 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix



ADOPTÉ LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :

Est approuvée la constitution, sur l'exercice budgétaire 2023 du budget principal - chapitre 68 « dotations aux provisions » article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » - d'une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 22.000.000 FCFP.

Cette provision correspond à la perte de capital consécutive à la recapitalisation de la Saeml Nord Aménagement dont la Commune de Pouembout est actionnaire et à la cession de ses parts au franc symbolique à la province Nord.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Nord et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de POUEMBOUT.

Délibération n° 09/24 du 2 février 2024

	Yann PERALDI		
Joëlle LE MARREC		Gaël MICHEL-VILLAZ	
Catherine CHIARA		Alexandre NICOLI	
Fabienne VIBERT		Wilfrid PONIA	
Henri POADAGUE		Myriam PAULAUD	
Nicolas LACROSE		Cynthia LEVEQUE	
Claude MEOUDHIA		Christophe COURTOT	
Edvina BOULA		Jean-Philip FLOTAT	
Ornella DEBELS		Nadine POININE	
Christiane PERDRIAT		Jean-François PORIN-POUEA	
Judickaël SELEFEN		Jérémy POADJA	
Leïla GAVEAU		Diane GAUZERE	

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 CONTROLE DE LÉGALITÉ

RECU le 16 FEV. 2024

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
 NORD